

MOHAMED BENFRID ET ALI FERRAH[*]

Les productions animales en Algérie : faible élasticité des productions classiques et émergence de l'aviculture industrielle

Le bilan de la première décennie de planification agricole, admet l'échec du processus d'intensification agricole, base d'une croissance rapide de la production. Le caractère dépendant du modèle retenu[1], les difficultés à assurer sa reproduction, les divergences de la logique étatique d'intensification et celles des groupes sociaux engagés dans la production[2], semblent être à l'origine de cet échec.

La croissance démographique, rapide, l'urbanisation[3] et la salarisation massive ont engendré une forte demande, face à une offre agro-alimentaire locale peu élastique[4].

Les importations agricoles et alimentaires conçues au départ comme complément de la production nationale, vont progressivement constituer la principale source d'approvisionnement, en exerçant une forte pression sur la balance commerciale tout en réalisant la déconnection entre l'agriculture et les industries agro-alimentaires.

La production animale n'est pas exempte de ce «vice». La concurrence sur les ressources rares – telles que l'eau – et l'absence d'une maîtrise des matériaux biologiques, n'ont pas permis d'accroître les disponibilités fourragères. La priorité accordée aux grands élevages (ovins et bovins) dans l'approvisionnement en produits animaux, ont déçu les espoirs.

La non-application de la révolution agraire (R.A.) à la steppe, et l'absence de révolution agricole, font que les cheptels ont très peu évolué dans le temps.

Une telle situation a certainement été à l'origine du changement des priorités entrevues durant le deuxième plan quadriennal et confirmées à partir de 1980 qui accordent la priorité à l'aviculture comme source d'approvisionnement en protéines animales.

Le caractère industriel de cette activité, la standardisation de son procès de production, son intégration à l'amont et à l'aval et sa réalisation autonome par rapport au sol faciliteront le choix qui se fera cependant dans la dépendance.

La remontée des filières en cours qui vise surtout à assurer un auto-approvisionnement en produits finis[5] amplifie la dépendance du

complexe avicole reflétant la synergie qui s'établit entre les objectifs de la politique agro-alimentaire nationale et les stratégies de firmes avicoles qui cherchent à élargir leurs débouchés par la vente de l'ensemble du paquet technologique nécessaire à la filière.

Une rétrospective sur l'évolution des deux filières au niveau national et régional confirme cette tendance.

I. L'élevage des ruminants

1. L'élevage bovin

L'examen de l'effectif global bovin (cf. Histogramme 1) montre certes une évolution, mais reste lente en raison :

- des difficultés à assurer une reproduction – même simple – des effectifs ; induites par la faible maîtrise de la conduite de l'élevage[7] ;
- des importations de bovins «améliorés»[8], limitées par ailleurs.

Cet effectif est contrôlé à 95,21 % par le secteur privé[9], et non intégré à la filière bovine structurée par l'Etat (ONAB-COOPSEL-ORL) [10]. Un examen plus fin de la structure de cet élevage (cf. tableau 1) révèle, que les vaches laitières (V.L.) constituent 58,46 % du cheptel, le secteur privé en contrôle 59,25 %.

Tableau 1 : Structure de l'élevage bovin en 1985

Secteur	Vaches laitières		Bovins 2 ans		Autres bovins		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Socialiste	29.150	42,88	33.850	49,80	4.970	7,32	67.970	100
Privé	798.940	59,25	447.560	33,2	101.930	7,35	1348.430	100
Total	828.090	58,65	481.410	33,98	106.900	7,56	1416.400	100

Le cheptel laitier se caractérise par la prépondérance des «races locales» (700.000 vaches aux mains du privé[12], les races «améliorées» ne sont représentées que par 153.672 sujets[13].

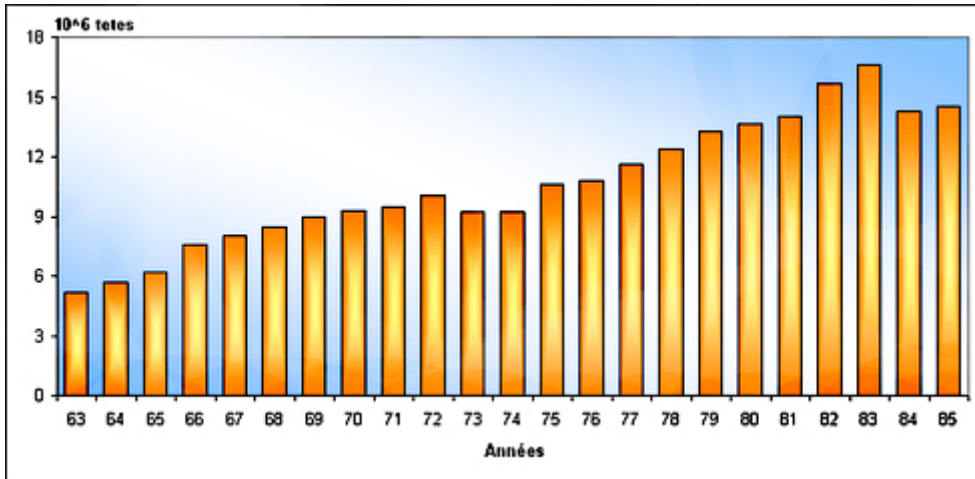
Le cheptel «viande» est peu représenté, la production des viandes est beaucoup plus le fait des «élevages locaux», que la planification a tenté de spécialiser dans ce sens.

Au regard de cet effectif, les productions bovines n'ont que peu évolué (cf. graphes 1 et 2) ; évolution qui ne résulte d'ailleurs pas d'une amélioration de la productivité[14].

Quelles sont les causes de cette difficulté de maîtrise de l'intensification de l'élevage bovin ?

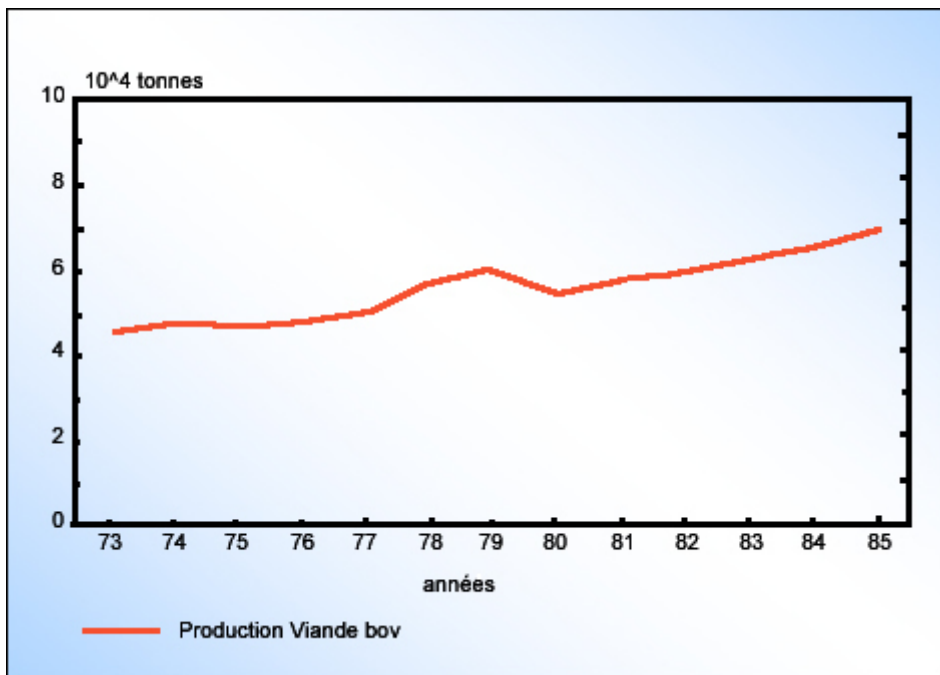
La réponse à cette question est à chercher dans l'analyse des maillons de cette filière :

Histogramme 1 : Évolution globale du cheptel bovin



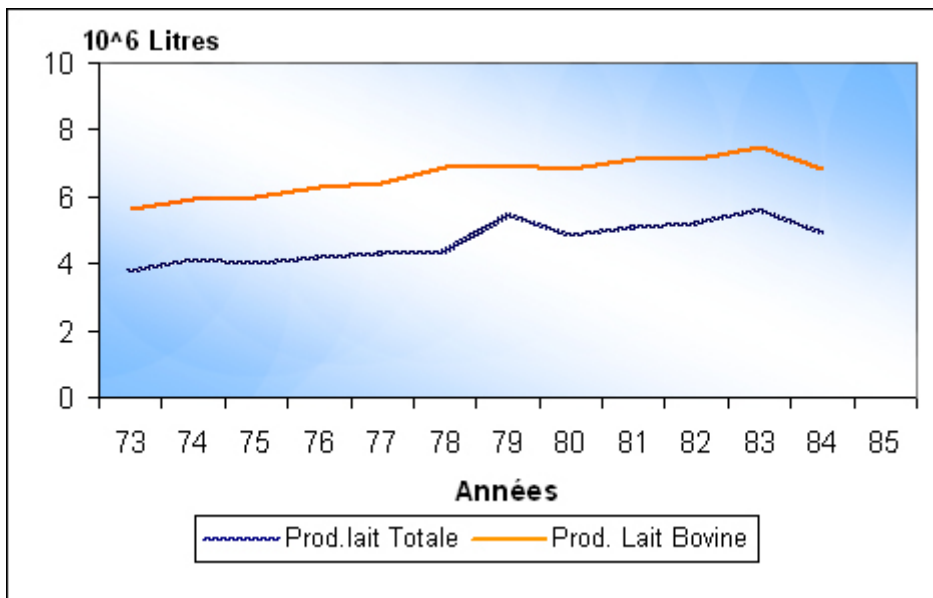
Source : M.A.P. 1987

Graphe 1 : Évolution de la production de viande bovine



Source : M.A.P. 1984

Graphe 2 : Évolution de la production laitière dont production lait. bovine



Source : M.A.P. 1984

En amont : inefficience des organismes de soutien et d'approvisionnement (ONAB, ONAPSA, IDEB, INSA... etc)[\[15\]](#), due aux multiples fonctions assignées à ces offices et instituts.

Dans les ateliers bovins : Les incohérences identifiées sont par ordre d'importance,

- L'inadaptation du système d'affouragement et du modèle d'élevage adopté – reflet de la concurrence sur les ressources rares, l'eau et la terre – se traduit par un bilan fourrager déficitaire[\[16\]](#), d'où le recours systématique aux concentrés[\[17\]](#) ;
- La faible maîtrise de la reproduction et prophylaxie bovine.

Sans omettre, la non prise en considération de l'élevage bovin local, dans la politique laitière globale ; ce dernier reste en marge des efforts de «modernisation» déployés par l'Etat.

En aval : le fait «saillant» est la non-intégration entre les exploitations agricoles et l'industrie laitière. Cette dernière, face à l'impératif de l'approvisionnement des villes et à la faible élasticité de la production locale, se structure principalement autour des importations[\[18\]](#).

Les difficultés à assurer le «package» technique du bovin laitier moderne[\[19\]](#), et l'absence d'intégration dans la filière bovine expliquent :

- La faible couverture de la consommation par la production locale[\[20\]](#) ;
- Une flambée des prix à la production des viandes bovines[\[21\]](#), le maintien des importations de ces dernières[\[22\]](#) et l'extraversion de l'industrie laitière.

Si telle est la situation pour l'élevage bovin, qu'est-il pour l'élevage ovine ?

2. L'élevage ovin :

L'effectif ovin de l'Algérie est fluctuant, selon les conditions climatiques et reste mal cerné par l'appareil statistique.

L'examen des chiffres montre une évolution sensible des effectifs (cf. graphe 3), qui sont concentrés dans le secteur privé. La part du secteur public reste modique ; à titre indicatif, l'effectif de brebis par ce secteur, est estimé pour 1985 à 534.000 têtes[23].

La structure de ce cheptel se caractérise par l'importance des sujets les moins productifs (béliers et brebis en âge de réforme), s'expliquant par le caractère spéculatif de cet élevage (rétentions commerciales) et son rôle social particulier[24].

Du point de vue zootechnique, le cheptel ovin est formé par des «populations» locales non améliorées, mais fort rustiques[25].

Ces modes de conduite font que la production des viandes rouges (abattages contrôlés) n'a que faiblement progressé[26], alors que le prix à la production et à la consommation connaissent des hausses vertigineuses[27]. Une telle situation s'explique par le fait que :

La filière ovine est contrôlée par le capital commercial privé qui conditionne l'organisation des différents procès de production et de circulation. Les profits se réalisant principalement sur les marchés urbains du Nord, le contrôle de la sphère de circulation va déterminer la structure des divers segments de la filière.

Les difficultés d'application de la révolution agraire[29] au niveau de la steppe et la non réalisation d'une révolution fourragère concourent à maintenir, voire à développer ces filières composites qui par leur fonctionnement[30] gonflent le prix et infléchissent l'orientation des systèmes de culture.

En effet, la divergence des prix à la production des céréales et des viandes ovines[31], s'est traduite par une quasi-orientation des exploitations vers l'élevage ovin et son alimentation.

Cette dernière, principalement constituée d'orge, évolue du point de vue des superficies allouées et des disponibilités, soutenant en cela la croissance des effectifs ovins (cf. graphe 3) ; se traduisant par une chute des surfaces consacrées aux blés[32] et par une stagnation de la production fourragère[33], sans évolution notable des abattages contrôlés[34].

Les résultats ne sont que plus lourds pour la balance commerciale

- importations d'orge et de blé ;
- tendance à la hausse des prix des viandes, avec comme conséquence, des importations de viandes rouges pour juguler l'inflation[35].

L'expérience de la pratique de la conduite ovine actuelle, et de la faiblesse de son intensification, laissent encore posé le problème du type d'élevage à adapter aux contextes locaux.

3. Les élevages Caprins et Camelins

La simple lecture des chiffres (cf. tableau 2) révèle l'insignifiance relative de ces élevages, qui n'ont de surcroît bénéficié d'aucune attention de la part du planificateur.

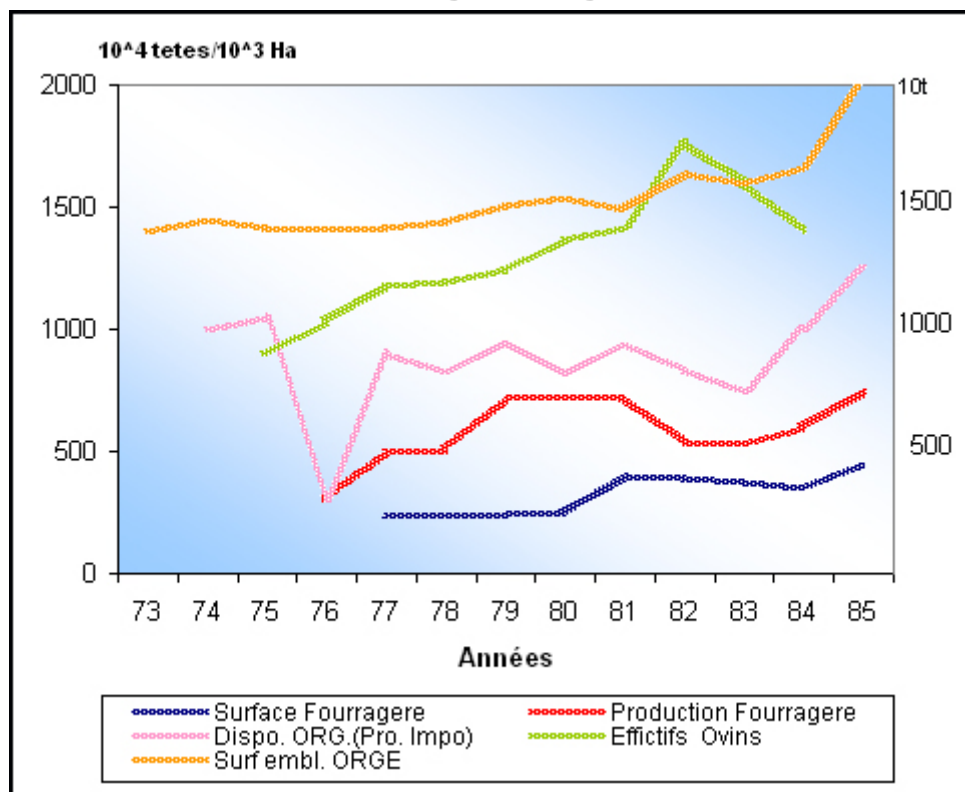
Le cheptel Camelin a stagné pendant la période 1976/1984, mais a régressé par rapport à 1955 (date à laquelle le cheptel était estimé à 221.000 têtes[36], en raison des bouleversements socio-économiques que connaissent les steppes et les oasis.

Le cheptel Caprin – quoique plus important – stagne du point de vue des effectifs, et a régressé par rapport à 1955 (3.353.000 têtes)[37].

L'ensemble de l'effectif – au même titre que celui des Camelins – est détenu par le secteur privé, le secteur public ne dispose que de 0,7 % des effectifs (races «améliorées», Alpine, Saânen).

Les troupeaux privés sont constitués de «populations locales» menées sur les parcours steppiques et les montagnes, la production est autoconsommée et rarement commercialisée[38].

Graph 3 : Évolution des Effectifs Ovins, des productions et Surfaces fourragères et Orge



Source : CHAULET, 1986

Tableau 2 : Évolution du cheptel caprin et camelin (10³ têtes)

	76-77	77-78	78-79	79-80	80-81	81-82	82-83	83-84
Caprins	2421	2592	2818	2723	2749	2843	2962	2809
Camelins	144	139	150	149	152	156	147	125

Source : Annuaire statistique de l'Algérie 1983/1984

Cette brève rétrospective de l'évolution du grand élevage fait ressortir sa stagnation relative due en grande partie à la faible maîtrise du procès de production technique en l'absence de révolutions fourragères et pastorales.

C'est en cela que l'aviculture industrielle apparaît comme une option séduisante tant sa productivité est élevée. L'accès au paquet technologique a été rendu possible par la conjonction de la restructuration du système avicole mondial et de l'aisance financière relative de l'Etat qui dans la recherche d'un auto-apvisionnement en produits finis va implanter l'ensemble de la filière en tentant sa remontée. une telle velléité suppose une harmonie des stratégies des différents acteurs du complexe avicole national articulées autour de la capitalisation des expériences en cours et la dynamisation et l'orientation de la recherche avicole vers la maîtrise des segments les plus déterminants.

II. Le développement de l'aviculture industrielle en Algérie

1. L'aviculture durant la période coloniale

L'élevage en général et l'aviculture en particulier n'ont pas connu un développement notable à cette époque. Le modèle dominant était l'aviculture fermière de type familial utilisant la force de travail féminine des exploitations paysannes.

- La conduite était précaire[39] et la productivité des cheptels faible.
- L'aviculture coloniale quant à elle était embryonnaire. Elle enregistre une légère impulsion durant la guerre de libération suite au développement rapide de l'appareil militaro-administratif[40].
- Après l'indépendance, la reprise en main de l'agriculture et la sauvagerie des positions commerciales sur le marché extérieur avaient favorisé la reconduction du modèle agro-exportateur non favorable au développement de l'élevage en général et de l'aviculture industrielle[41] en particulier. Le faible pouvoir d'achat des masses durant la décennie soixante n'a pas généré une demande solvable[42]. Il fallait attendre la fin du plan septennal, qui par l'élargissement du marché de l'emploi avait induit une demande que la faible élasticité de l'offre de viande rouge ne pouvait satisfaire à moindre coût. Dès lors, apparaissait la nécessité du développement d'une aviculture industrielle.

2. L'aviculture industrielle à travers les plans de développement

On ne relève aucune orientation en faveur du développement avicole, et ce pendant toute la période du septennal (1967-1973) ; le développement avicole était approché en termes d'amélioration de la production fermière d'oeufs et/ou de poulets[43], de fourniture de protéines animales à faible coût et de valorisation des sous-produits fermiers[44]. On notera toutefois, la résolution de créer l'ONAB[45], pour contrôler le marché et développer les productions animales[46].

En fait, ce n'est qu'avec le deuxième plan quadriennal (1974-1977) - à la faveur du contrôle de la rente pétrolière, et de la salarisation massive – que l'on assiste à l'émergence d'une politique avicole principalement favorable à la filière «chair»[47]. Le développement avicole est cette fois-ci appréhendé en termes de fourniture de protéines animales à une population en croissance rapide pour atténuer la dépendance[48] substituant aux importations une production nationale[49].

Parallèlement dans le cadre de la restructuration de l'environnement entreprise en 1974, la création de l'institut du petit élevage et de la santé (INSA) sont venus renforcer les structures de soutien de l'aviculture industrielle.

Le recours systématique aux importations des produits finis durant la décennie soixante dix va être sérieusement freiné avec une volonté de rupture qui s'affirme à partir de 1980. Ce qui se traduira par :

- la restructuration et la spécialisation des offices régionaux dans la production des facteurs de production avicoles[50] ;
- l'extension rapide des capacités de production de l'aliment avicole au sein de l'ONAB ;
- la création d'un office d'approvisionnement et le transfert de certaines fonctions vers les coopératives spécialisées appelées à soutenir les producteurs[51].

La recherche du contrôle de l'ensemble des segments de l'amont du complexe avicole va être à l'origine d'investissements importants[52]. L'élargissement de la filière[53] et la libéralisation du commerce des produits finis vont fortement inciter le capital privé qui se déployait antérieurement surtout au niveau de la sphère de production et de circulation à remonter les filières.

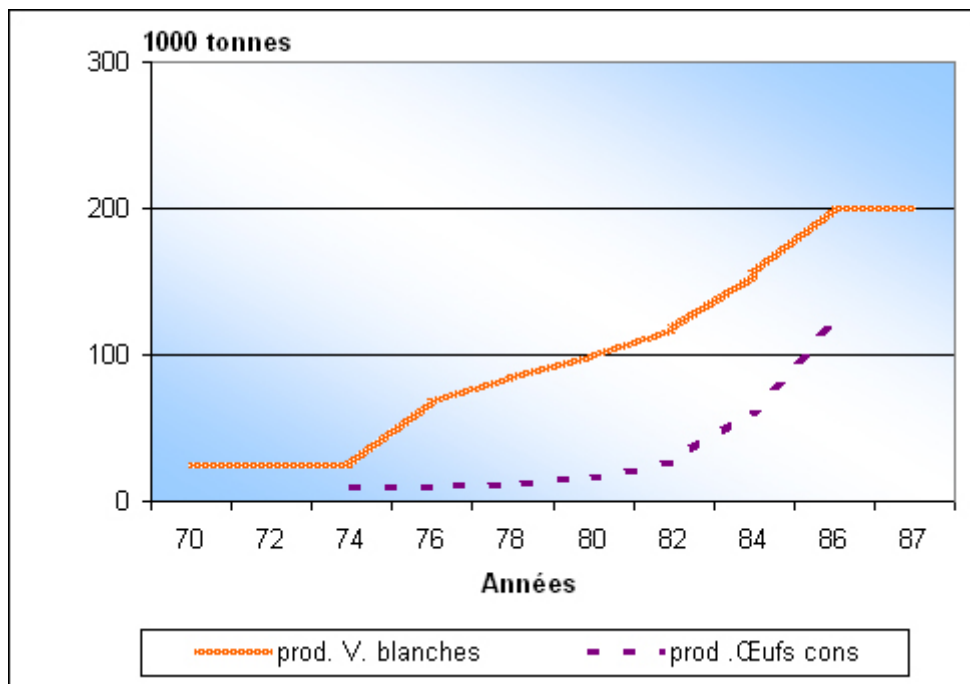
– La croissance brutale de l'industrie de l'aliment du bétail du secteur privé depuis 1980 en association avec l'accoupage révèle cette stratégie, la faible maîtrise technologique des procès de production, les pannes fréquentes et ou les ruptures d'approvisionnement[54], des unités de l'ONAB sont à l'origine des difficultés d'intégration entre ce dernier et son aval, et reflète les difficultés d'une industrie «clé» à se reproduire et a fortiori à entraîner l'aviculture industrielle.

Qu'en est-il de l'industrie avicole ?

– *L'industrie avicole locale* : elle s'est jusqu'à présent limitée à la mise en place des centres de reproducteurs à partir des parentaux

importés, auxquels la plus grosse part des investissements a été consacrée.

Graph 5 : Évolution de la production des Viandes blanches et des Oeufs de consommation



Source : FERRAH, 1987 op. cit.

A. Les investissements : des efforts importants

Les investissements alloués à l'aviculture ont fortement progressé durant le premier plan quinquennal (1980-1984). Leurs volumes pour l'aviculture industrielle, est passé de 127 millions de DA (plans quadriennaux) à 460 millions de DA pour le second plan quinquennal, on assiste au rattrapage de l'aviculture «ponte» qui a bénéficié de 127 millions de DA, contre 85 millions de DA pour l'aviculture «chair»[\[55\]](#).

Cependant, le taux de consommation des crédits est resté faible ; la faible maîtrise technique des projets, la concurrence des autres secteurs, l'approche frontale du développement avicole, conjuguées à l'absence d'un système d'engineering, sont à l'origine de cette situation[\[56\]](#).

Dans le cadre de la mise en place de l'amont de la filière, les crédits n'ont bénéficié qu'aux organismes étatiques et para-étatiques de l'amont[\[57\]](#), les investissements dans la sphère de producteur étant le fait du secteur privé, et ce jusqu'à 1980, date à partir de laquelle des crédits sont octroyés aux DAS dans le cadre de la restructuration de l'agriculture publique.

Les conditions d'octroi de crédit et la localisation préférentielle des capitaux privés dans les zones à forte densité urbaine ont accru les disparités régionales[\[58\]](#).

B. Le développement de l'amont de la filière avicole : Les difficultés d'entraînement

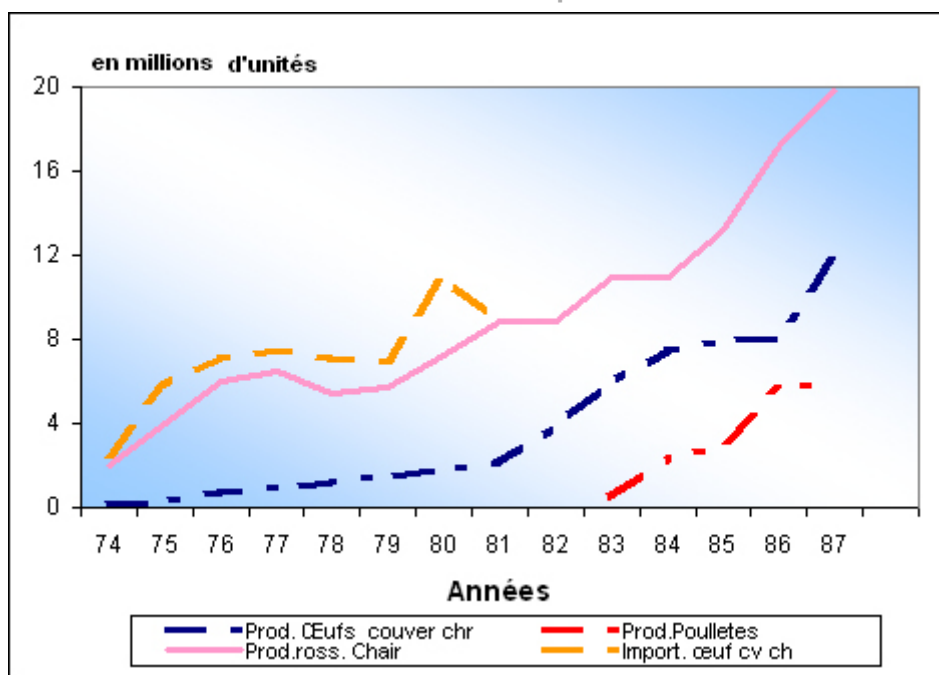
L'industrie des aliments du bétail (IAB) «nerf moteur» de l'aviculture industrielle[59], n'a été que faiblement développée par les colons ; ces derniers n'ont de surcroît pas promu les cultures oléagineuses et l'industrie de trituration[60].

Après l'indépendance, l'IAB ne prend son essor qu'à partir des plans quadriennaux (création de 6 usines d'aliments du bétail : UAB) et plus particulièrement à partir de 1980 (mise en place de 10 UAB), en relation avec l'émergence de l'aviculture industrielle, d'où le recours de l'Etat aux contrats «clés en mains»[61].

Actuellement, l'industrie étatique compte 26 UAB[62] totalisant une capacité horaire de 240 t/h, et fonctionnant sur la base d'importations de maïs/soja/farines animales/CMW[63], et d'une matière première locale : les issues de meunerie[64].

L'industrie privée de l'alimentation animale connaît quant à elle une évolution vertigineuse depuis 1980, induite par le développement de l'aviculture. Formée par des usines, de capacité unitaire de 1 à 5t/h associant le plus souvent des couvoirs, cette industrie a doublé ses capacités en l'espace de 5 ans (passage de 330t/h à 691 t/h en 1987). Cette croissance rapide de l'IAB a permis une évolution importante de la production d'aliments «volaille»[65], mais se fait au détriment de la productivité[66].

Graph 4 : Évolution des productions et importations des poussins, des oeufs à couvrir et des poulettes



La faiblesse de la productivité des UAB s'explique par la faible

maîtrise technologique. Le transfert du dynamisme des firmes avicoles

à l'amont de l'industrie avicole conjugués aux efforts d'investissement de l'Etat dans cette même partie de la filière, ont engendré la structuration d'un complexe avicole «dépendant».

Intégrant divers partenaires, mettant en oeuvre des technologies variées et complexes et visant une offre massive de produits à faible coût, la nécessité d'une intégration/coordination dans le complexe avicole s'avère indispensable. Comment justement se structure le complexe avicole au niveau régional ?

III. L'aviculture industrielle, une approche par filière : dans la région du centre

1. L'amont de la filière avicole

1.1. L'industrie des aliments du bétail

Deux circuits se côtoient dans la filière (cf. schéma) ; l'un privé-intègre les éleveurs privés du poulet de chair, qu'ils approvisionnent en aliments «chair» voire même en poussins[67], mais reste incontrôlable tant au niveau qualitatif et quantitatif de la production qu'au niveau des prix pratiqués.

Le circuit étatique contrôlé à l'amont par l'ONAB pour la production et les CASAP pour la distribution à l'échelle locale constitue le canal essentiel de la distribution.

Au niveau des UAB, la production est fonction des besoins estimés de manière descendante (MAP-ONAB), se traduisant par la fréquence des pénuries[68].

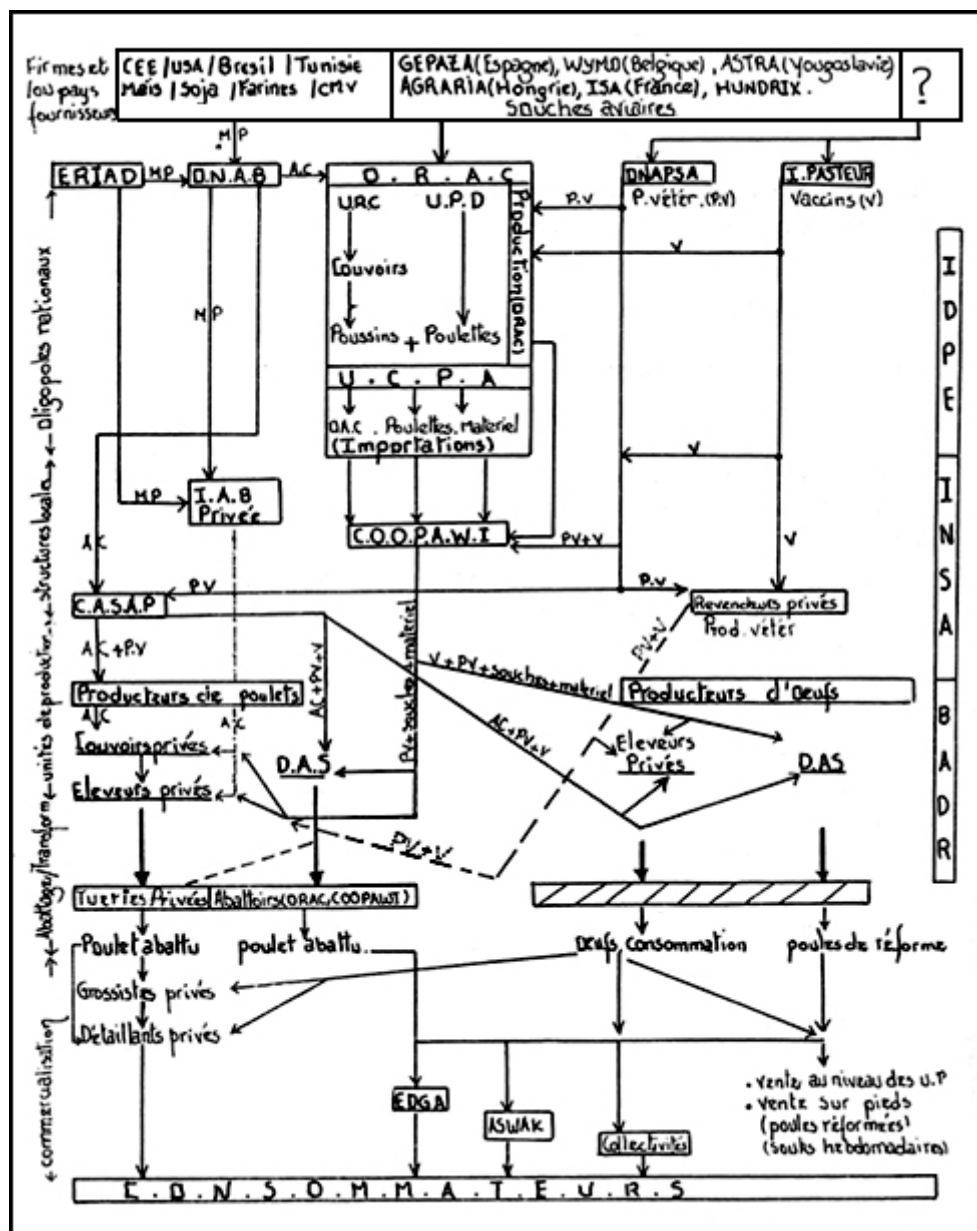
D'autre part, la faible maîtrise du procès de production explique les difficultés des partenaires à réaliser les performances planifiées, et à comprimer les coûts de production[69].

L'examen des circuits de distribution, montre l'avantage accordé aux grandes unités avicoles (étatiques et privées), au détriment des petites exploitations dont les coûts sont grevés[70].

Globalement, les relations ONAB-CASAP-unités de production sont commerciales – centrées sur la distribution – n'impliquant ni service ni vulgarisation après vente.

1.2. L'industrie avicole : l'office régional avicole centre : ORAC

Au même titre que les offices d'aviculture, l'ORAC est chargé de produire les facteurs de production avicoles, d'assister techniquement les différents partenaires, d'abattre, de transformer et de conditionner les produits avicoles et d'assurer leur vente.



Pour ce faire, l'ORAC entretient des relations directes avec les oligopoles nationaux et internationaux (cf. schéma), et est de ce fait avantageé en matière de prix[71].

Cependant, la régularité des flux n'est pas de règle – surtout en matière de souche et matériels avicoles – vu l'insuffisance de ses moyens de transport[72].

La fonction «approvisionnement reste primordiale pour l'ORAC, tant elle est à la base de la reproduction des procès de production à son niveau, et au niveau des exploitations avicoles ; aussi toute son organisation tend à maximiser cette fonction (renforcement de l'UCPA) [73] et de ses unités de production, au détriment des fonctions aussi stratégique que la vulgarisation et la collecte des produits finis.

Pour ce faire, l'ORAC procède à des importations sur lesquelles on peut faire les constats suivants :

– Pour la filière «chair» ; l'évolution sensible de l'importation des reproducteurs «chair», qui ne correspond point à la chute de l'importation de celle des OAC (cf. tableau 4) ; vu l'accroissement des besoins du secteur privé, et les déboires enregistrés par les URC et l'ORAC qui éprouvent des difficultés à approvisionner les couvoirs et leur aval (cf. schéma 1).

– Pour la filière «ponte» ; les faibles importations de reproducteurs «ponte»[74] ; l'évolution spectaculaire de celles des poussins[75] en raison de la multiplication des unités de poulettes démarrées (UPD) (cf. tableaux 4 et 5), induite par une demande accrue des COOPAWI[76]. Une évolution notable des importations de batteries[77] liée au modèle «d'élevage ponte» développé et non soutenu par un approvisionnement régulier en pièces détachées engendrant des pannes fréquentes.

Tableau 3 : Évolution des capacités de production des offices avicoles

	Nombre de centres				Capacités (10 ⁶ unités par an)			
	1970	1979	1982	1986	1970	1979	1982	1986
Œufs à couvrir "chair"	2	3	6	12	8	23	93	172
Œufs à couvrir "ponte"	—	—	—	1	—	—	—	7
Poussins "chair"	2	5	8	12	4,3	24,1	80,6	119,6
Poussins "ponte"	—	—	—	1	—	—	—	2,7
Poulettes D	—	2	6	27	—	0,26	0,66	5,08
Abattoirs "poulet/h"	—	2	2	7	—	4100	4100	11.600

Source : Anonyme, 1985 - op. cit.

Tableau 4 : Évolution des importations de l'ORAC, selon les filières

Produits	Années	Unités	1982	1983	1984	1985	1986
Poussins repro. "chair"	10 ³		236	265,7	287,7	336	384,5
Œufs à couvrir "chair"	10 ³		49.634	57.647	39.219	43.601	62.084
Poussins "ponte"	10 ³		550	520	530	1200	2300
Poulettes Démarrées	10 ³		240	730	1530	2280	2020
Poussins repro. "ponte"	10 ³		11,7	11	—	—	—

Sources : Ferrah, 1987 - op. cit. p. 224-226 - Chaoutène, 1987 - op. cit. p. 49.

Pour assurer le fonctionnement de l'aval de la filière, l'ORAC gère un ensemble d'infrastructure de production et de vulgarisation ; l'ensemble de ces unités (cf. tableau 5) lui est lié structurellement, et organisé en complexe intégré pour l'approvisionnement des DAS à travers les COOPAWI. Le taux d'utilisation des capacités de production, est généralement acceptable, mais des nuances doivent être faites selon les filières :

La filière «chair»

Si la production (cf. tableau 6), et les taux d'utilisation des capacités théoriques des URC sont acceptables et ont évolué significativement (74 %, 80 %, 101 % et 96 % respectivement en 1980, 1983, 1985 et

1986) ; ceci n'est pas le cas de la conduite des élevages, faiblement maîtrisée.

En effet, les URC enregistrent des indices de consommation[78] et des mortalités élevés (variant de 4,5 % à 14 % en élevage, et de 17 % à 28 % pour la production[79], d'où le gonflement des coûts.

La conception des bâtiments, l'indisponibilité des produits vétérinaires, la qualité médiocre des aliments, la formation sur «le tas» du personnel, sont à l'origine de ces insuffisances.

L'accoupage a enregistré quant à lui, une progression, en matière de production (cf. tableau 6), freinée toutefois à partir de 1983 en raison de l'entrée en production des couvoirs privés à la stabilisation du nombre d'éleveurs.

Le taux d'utilisation des capacités des couvoirs sont acceptables[80], mais les performances restent moyennes. En effet, les taux d'éclosion enregistrés en 1986 sont inférieurs à la norme[81], vu les difficultés à maîtriser l'aspect sanitaire, et le faible de fertilité des OAC des URC de l'ORAC.

La filière «ponte»

Celle-ci est exclusivement formée par les centres d'élevage des poulettes démarrées (cf. tableau 5). La production des poulettes a évolué de manière spectaculaire – surtout à partir de 1985, en raison de l'entrée en production des nouveaux centres d'élevage (cf. tableaux 5 et 6), dont les capacités sont utilisées pleinement[82]. Cependant, les performances restent moyennes au regard d'une qualité médiocre de l'aliment, et de la conception des bâtiments (mauvaise isolation). En effet, les basses températures (Ain Boucif, Berrouaghia) et les canicules occasionnent des mortalités importantes allant de 1,68 % à 18,59 % [83]. Tous ces facteurs conjugués, expliquent le recours massif aux produits vétérinaires[84] qui alourdissent les charges variables[85].

Tableau 5 : Infrastructures de production et d'abattage de l'ORAC

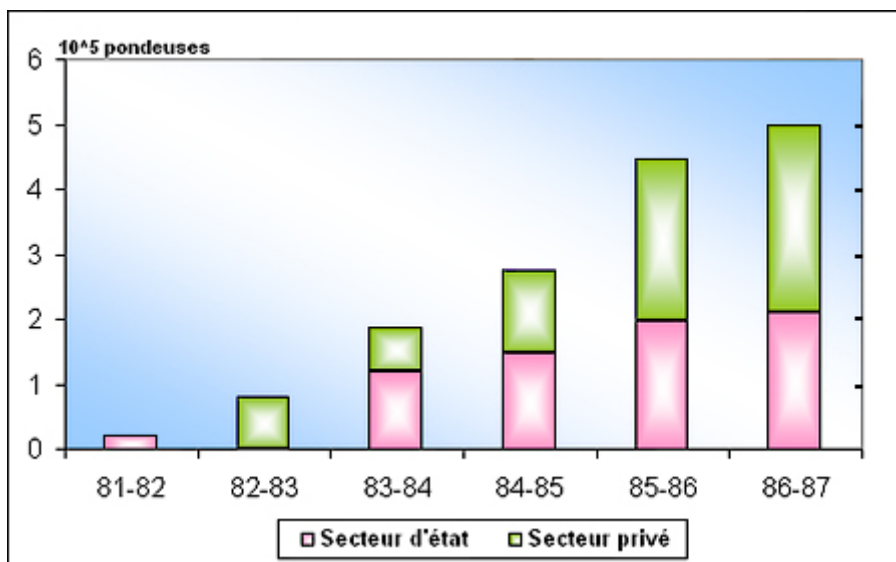
Type d'unités	Localisation	D. de mise en place	Capacités de production
Unités des Reproducteurs "chair" (URC) (millions d'OAC)	Rouiba	Avant 1970	12
	Corso	Plan 1970-1973	15
	Bouira	Plan 1980-1984	11
	Blida	Projet 87	11
Couvours (millions "poussins")	Rouiba	Avant 1970	13
	Berrouaghia	Avant 1970	1,4
	Dar el Beida	Plan 1970-1973	10,5
	Blida	Projet 87	8
Abattoirs (Poulets/heure)	Larba	Plan 1970-1973	2000
	Berrouaghia	—	500
	Bouira	Projet 87	1500
	Oued Djer	Projet 87	1500
Unités clés oulettes, démarrées (UPD) (poulettes par bande)	Médéa (Berrouaghia)	Période antérieure à 1986	50.000 (élevage au sol)
	Médéa (Aïn Boucif)	"	80.000 (élevage en batteries)
	Bouira (Aïn Bessam)	"	250.000 (élevage au sol)
	Bouira (Haizer)	"	80.000 (élevage en batteries)
	Béjaia (Semaoun)	"	50.000 (élevage au sol)
	Djelifa (Charef)	"	70.000 (élevage en batteries)
	Bou-Saada (Maarif)	"	80 000 "
	Blida (Hadjout)	"	80.000 "
	Béjaia (Akbou)	Entrée en production/1987	80.000 "
	Blida (Bouinane)	"	80.000 "
	Boumerdès (Zemmouri)	"	80.000 "
	Laghouat	"	70.000 "
	Tizi-Ouzou (D.E.Mizan)	"	80.000 "
Médéa (Souaghi)	"	80.000 "	

Source : Ferrah, 1987 – op. cit. p. 237 – Chaoutène, 1987 – op. cit. p. 39.

En matière de vulgarisation-formation, les efforts de l'ORAC sont effectifs, mais sont soit orientés vers le développement de ses propres unités, soit limités en raison de l'insuffisance de l'infrastructure de base, du déploiement rapide du complexe avicole, et de l'inertie des COOPAWI en la matière.

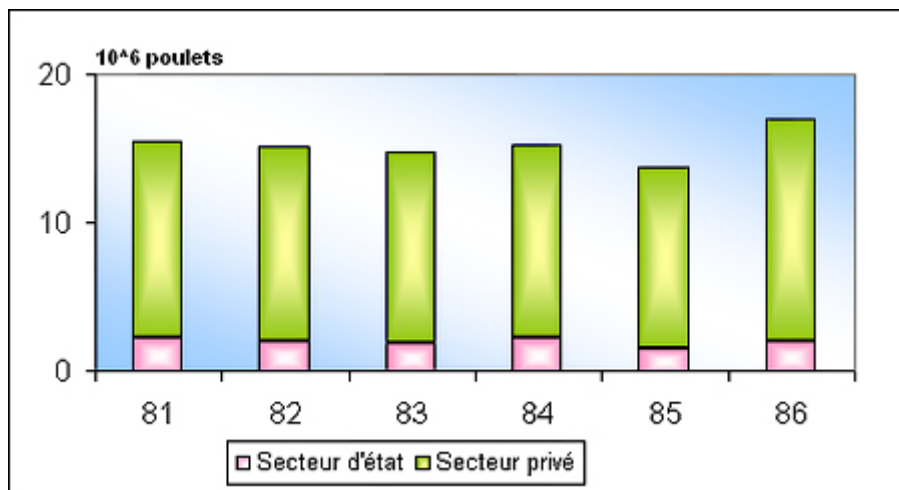
La dernière fonction assurée par l'ORAC est la distribution des facteurs de production.

Histogramme 2-1 : Évolution des capacités de production (pondeuses)



Source : COOPAWI – Tipasa.

Histogramme 2-2 : Évolution de la production de poulet de chair



Source : COOPAWI - Tipasa

Tableau 6 : Évolution de la production de l'ORAC

Produits	Unités	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
O.A.C. "chair"	Unités	1436700	-	-	20300000	-	31645582	-
Poussins "chair"	Unités	11041640	-	-	18500000	-	18637319	18765527
Poulettes	10 ³	-	110	200	190	210	420	81340

Source : Annuaire statistique de l'Algérie 1983/1984.

Celle-ci concerne plus particulièrement, les OAC, les poussins, les poulettes et le matériel avicole. L'approvisionnement se fait par les importations (poulettes, OAC, matériel avicole) pour le secteur privé et certains DAS, et par la production locale (poussins, poulettes) pour les 2 secteurs [\[86\]](#).

Dans tous les cas, le transfert est à la charge des COOPAWI [\[87\]](#). Les flux ORAC-COOPAWI se font dans le cadre de relations contractuelles, qui ne concernent que cette fonction. Il n'y a aucun lien structurel entre l'office et la coopérative ; celle-ci est une entreprise commerciale «autonome».

Les flux entre l'ORAC et la COOPAWI sont irréguliers dus au non respect des échéances par les fournisseurs et à la modicité des parcs de transport des COOPAWI. Ce qui rend aléatoire toute programmation et systématique [\[88\]](#) le report des charges sur l'éleveur [\[89\]](#).

1.3. Distribution des produits vétérinaires et vaccins

Les besoins sont estimés au niveau central à partir des données du MAP et ajustés de manière descendante (MAP-ONAPSA-COOPAWI-

CASAP-éleveurs[90]). Ce qui provoque des pénuries amplifiées par la surconsommation de certains produits (cas des complexes vitaminés) et la majoration des besoins en certains vaccins[91].

La distribution est assurée à l'échelle locale par le «complexe» CASAP-COOPAWI-revendeurs privés (cf. schéma), qui est en relation contractuelle avec les oligopoles nationaux ; ONAPSA et I. Pasteur.

En fait, les pressions sont plus vives sur les CASAP, que sur les COOPAWI (capacités de stockage limitées) ; les relations entre ces coopératives et les unités avicoles sont commerciales.

Les exploitations n'ont aucun pouvoir de négociation, sur les prix de vente des produits – et donc sur les marges bénéficiaires pratiquées par ces organismes[92] les prix et les marges sont autoritairement fixés par la tutelle (MAP). Ces différentes contraintes ne permettent pas aux unités avicoles de comprimer leurs coûts de production.

1.4. Distribution des crédits

Le réseau de financement de la filière avicole et les modalités d'octroi des crédits diffèrent selon, que l'on s'adresse à l'amont, de la filière ((DRAC) ou à l'aval (unités avicoles et coopératives).

Les exploitations avicoles s'adressent aux BADR pour les crédits à long, moyen et court termes ; avec des taux d'intérêt et durée de remboursement respectifs 2 % en 20 ans, 3,5 % en 5 ans et 4 % en un an[93].

Si les crédits de campagne peu sollicités d'ailleurs – ne posent pas de problèmes notables pour leur acquisition[94] et leur remboursement[95], cela n'est pas le cas des crédits d'investissement.

Les critères d'octroi assez sévères, et le système sélectif d'accession à ces types de crédits[96], font qu'ils ne profitent qu'à une frange aisée, voire à un modèle particulier de l'élevage avicole (cas de l'élevage «ponte» en batteries). Globalement, ce sont les DAS qui recourent le plus à ces crédits, les COOPAWI venant en seconde position, sous-investissent ou mobilisent les ristournes pour ce faire.

L'ORAC, quant à lui s'autofinance, pour le fonctionnement normal de ses unités (achats de souches et matériel, transport...) ; mais fait appel à la BAD et secondairement à la BADR pour les investissements planifiés[97], dans le cadre de procédures hypercentralisées et bureaucratiques de surcroît[98].

Ces dernières sont à l'origine des retards de mise en place des infrastructures de stockage et d'élevage (cas des centres de poulettes).

2. Les coopératives avicoles des wilayate : les COOPAWI

Les COOPAWI, représentent le relais du système de distribution de l'ORAC à l'échelle des wilayate, et sont sous la double «tutelle» de la DAP (contrôle des bilans et fixation des capacités d'élevage) et de l'ORAC (approvisionnement et assistance technique).

Leurs rôles au sein de la filière peuvent se résumer de la manière suivante :

- vulgarisation des techniques et assistance aux exploitations ;
- distribution des facteurs de production, et du matériel avicole, transport, montage et appui technique ;
- Collecte et distribution des produits finis.

Quelles sont les fonctions effectivement prises en charge, et comment les COOPAWI répondent aux impulsions et incitations de l'amont ?

La réponse réside dans l'analyse des procédures d'approvisionnement, de l'organisation générale et des mécanismes de distribution de la COOPAWI.

Organisation de l'approvisionnement : La structuration autour de l'ORAC.

La COOPAWI entretient des relations contractuelles avec les oligopoles nationaux, ONAPSA, I. Pasteur et l'ORAC ; respectivement pour l'achat des produits vétérinaires, vaccins et produits avicoles. Cependant, les flux les plus importants se font avec l'ORAC ; c'est ce dernier qui détermine en dernière analyse le dynamisme des coopératives.

Une organisation générale centrée sur la distribution.

L'examen de l'organisation d'une COOPAWI montre l'importance de la fonction distribution des facteurs de production. C'est l'une de ses principales attributions certes mais c'est surtout celle qui génère les profits considérables.

La compression des coûts de fonctionnement de la coopérative affecte les autres fonctions (vulgarisation, collecte des produits finis, assistance technique) en concentrant le potentiel humain disponible sur la gestion administrative de la distribution.

Les relations COOPAWI-éleveurs sont réduites à la relation commerciale. Les «coopérateurs» n'ont aucun droit de regard sur la gestion de la coopérative. L'absence de relations contractuelles et d'un cadre de concertation freinent toute dynamique d'intégration.

La distribution et la vulgarisation au niveau des COOPAWI.

La COOPAWI après centralisation des besoins des exploitations, programmation et passage de commande à l'ORAC, procède à la distribution des facteurs de production. Celle-ci au regard de la modicité des moyens, et la logique prévalant dans la filière se caractérise par :

- Une désorganisation chronique, renforcée par une incapacité à assurer une bonne gestion technique et par la «bureaucratization» de la distribution[99].
- Les marges bénéficiaires élevées, dépassant les 11 % pour les produits avicoles, sont fort exorbitants pour le matériel avicole[100].
- Le transfert des charges sur les exploitations ; pour le transport, le montage des batteries, le stockage et la distribution du poussin «chair». Pour le secteur privé, cette dernière fonction est léguée aux accoueurs privés, agréés par la COOPAWI, mais non contrôlés et/ou intégrés par cette dernière[101]. Elle a surtout accordé la priorité à la programmation des grandes unités, et plus particulièrement des élevages «ponte» en batteries[102].

En matière de vulgarisation, les efforts récents restent dérisoires. L'absence d'une infrastructure de base et du potentiel humain qualifié sont à l'origine de cet état de fait.

En outre, les efforts de vulgarisation ne correspondent qu'à des sollicitations conjoncturelles des tutelles (ORAC, MAP), et ne traduisent aucunement les réalités du terrain.

Tous ces facteurs se conjuguent traduisant les difficultés à assurer l'intégration entre COOPAWI et exploitations avicoles.

3. Les exploitations avicoles : hégémonie de l'amont et stratégies des «éleveurs»

Les unités avicoles sont hors-sol pour le secteur privé et public ; chez ce dernier les ateliers s'inscrivent dans un système de polyculture-élevage.

L'ensemble des exploitations entretiennent des relations commerciales avec les CASAP et les COOPAWI, respectivement pour l'achat des aliments, des produits vétérinaires, des souches et matériel avicoles ; et subissent de ce fait toutes les contraintes générées par l'amont.

En fait, l'emprise des coopératives d'Etat n'est pas absolue ; les éleveurs privés «chair», semblent déconnectés de la filière et ont tendance à se restructurer autour des infrastructures privés (IAB/couvoirs/revendeurs privés des produits vétérinaires/tueries/vendeurs grossistes).

En ce qui concerne la structure des élevages avicoles, l'examen d'un cas régional met en exergue des différences selon les filières.

Au niveau de la filière «chair», on distingue l'accouage et l'élevage du poulet de «chair». Le secteur privé domine la production, il détient 86,6 % des capacités de production contre 13,6 % pour le secteur de l'Etat (cf. Histogramme 2). La taille moyenne des ateliers, est plus élevée chez le secteur public : 9424 contre 2385 poulets (capacité instantané).

La filière «ponte», est représentée par l'élevage des pondeuses en batterie ; l'élevage au sol reste minoritaire, et est exclusivement détenu par le secteur privé : Il représentent 28 % des capacités de l'aviculture «ponte» privée.

La taille moyenne des ateliers, reste identique pour les deux secteurs ; en raison de l'homogénéité des batteries distribuées par les COOPAWI. L'examen global de l'évolution des capacités de production, met en évidence la nette progression à partir de 1983-84 impulsée surtout par le secteur privé freinée toutefois en 1986, date à laquelle, la COOPAWI a cessé d'accorder de nouveaux agréments.

Au niveau des unités, les procès de production – au regard de l'expérience capitalisée – restent moyennement maîtrisés ; mais avec des performances inférieures aux normes, vu l'absence d'assistance technique et les pénuries de facteurs de production engendrées par la perturbation des circuits d'approvisionnement. A cet effet, les taux de mortalité – reflet du degré de maîtrise des élevages – atteignent 10-20 % pour l'élevage du poulet de chair et 2 à 20 % pour l'élevage des pondeuses ; et traduisent bien cet état de fait^[103].

Ainsi, l'hégémonie et le dysfonctionnement de l'amont, conjugués à l'absence d'assistance technique et la faiblesse des performances, expliquent la hausse des coûts de production des exploitations avicoles. Ces dernières adaptent leurs conduites en cherchant à tirer avantage des déficits structurels de l'aval.

4. Collecte et distribution des produits avicoles

Le pôle abattage-conditionnement ; transformation, constitue la «clé» de voûte de l'intégration dans la filière avicole. Il constitue, avec l'industrie avicole, les pôles d'entraînement de l'aviculture industrielle.

Soutenu par un circuit de distribution efficace, il peut être à l'origine de la compression des prix au niveau consommation, comme c'est le cas du système avicole des pays du centre. La mise en place rapide du complexe avicole national ne répond pas encore à cette exigence au stade actuel de son développement :

L'infrastructure d'abattage de l'ORAC, est embryonnaire (cf. tableau 5), les deux abattoirs existant ne tournent qu'à 80 % (Larbaa) et 30 % (Berroughia). En outre, l'infrastructure de stockage/conditionnement est peu représentée, et n'a pas évolué dans le temps ; elle se résume à 200 m² pour le poulet et l'équivalent de 200 cartons d'oeufs de consommation.

Au niveau des COOPAWI, la collecte est dérisoire; outre qu'il soit d'apparition récente, les abattoirs des coopératives sont de capacités insignifiantes (300 poulets/heure pour celle de Tipaza), non dotés de système de réfrigération et sous utilisés de surcroît. Les centres de stockage/conditionnement sont quasiment inexistantes.

Comment peut-on expliquer une telle situation ?

Une structuration autour de la distribution des «inputs» négligeant la collecte du produit fini.

L'ORAC aussi bien que la COOPAWI, subordonnent, la collecte des produits finis au fonctionnement «normal» de la filière, fonction pénalisante et stratégique, tant le moindre déficit en la matière est synonyme de déficit financier pour ces organismes et source de tensions à tous les niveaux de la filière.

En outre, ces organismes investissent peu dans ce genre d'infrastructures, peu rentables, en raison des relations organismes publics-unités avicoles ambiguës et conflictuelles.

Des relations ambiguës, surtout conflictuelles.

L'ORAC a pour principal partenaire la COOPAWI qui s'érige en écran entre l'office et les éleveurs. L'enlèvement du produit n'est faite que pour les grandes unités «chair». Les petits et moyens éleveurs craignant une éventuelle saisie, refusent tout contrôle sanitaire préalable du cheptel. Les prix peu incitatifs [104] les poussent naturellement vers le circuit privé.

La COOPAWI adopte la même stratégie centrée surtout sur les DAS, éleveurs du poulet de chair. Cette dernière assure rarement l'enlèvement des cheptels (situation fréquente pour la réforme des pondeuses) et lorsqu'elle le fait, elle prolonge la période de réforme (2 à 3 mois) générant des pertes pour les éleveurs [105] surtout en période estivale.

La faiblesse du circuit de commercialisation public face au dynamisme du capital commercial privé.

La collecte des produits avicoles par les organismes publics fait l'objet de contrats entre l'ORAC et la COOPAWI ; d'une part et les éleveurs d'autre part, mais aussi entre les premiers et les entreprises de distribution (Aswak et EDGA).

La modicité des capacités d'abattage et des infrastructures de conditionnement et de stockage de l'ORAC et des COOPAWI ne permettent pas une régulation. Ce qui donne lieu à des relations conflictuelles entre les différents partenaires et le report des risques sur les éleveurs le maillon le plus faible de la chaîne.

Cette désarticulation de l'aval de la filière au niveau du secteur public est exploitée par le capital commercial privé. Ce dernier disposant de tueries réparties dans les zones de production proposent des prix supérieurs à ceux des organismes étatiques (0,80 à 1,20 DA pour l'oeuf, jusqu'à 20 DA le kg de poulet). Il assure la collecte de la poule de réforme (32 à 40 DA l'unité), le transport des produits aux consommateurs. C'est à travers ce circuit que se réalise la production de la majorité des éleveurs (publics et privés). En dépit de la complexité du circuit et de la multitude des acteurs, on s'achemine vers une intégration au sein des deux filières.

Parallèlement se développe la vente directe au niveau des unités de production aux détaillants, épiciers, pâtisseries et la vente du cheptel vif dans les différents souks (marchés hebdomadaires).

Que peut-on conclure ?

L'examen de l'évolution des productions animales depuis l'indépendance met en exergue la faiblesse des productions classiques (lait et viandes rouges) ; et la réorientation de la politique d'élevage, vers le développement de l'aviculture industrielle, et ce depuis 1980.

En effet, le développement de cet élevage s'est traduit par une évolution notable des productions de viandes blanches et d'oeufs, améliorant sensiblement la ration alimentaire de l'Algérien moyen.

A quel prix a été obtenu ce résultat ?

Par le renforcement de l'intégration de l'amont du complexe avicole au marché mondial des grains (soja, maïs) et des produits de technologies avicoles.

L'élargissement de l'amont, s'il a permis l'auto-provisionnement des procès de production de l'aval a consolidé de manière irréversible la dépendance de l'aviculture algérienne, à l'égard des firmes pourvoyeuses d'URC, d'UPD et de couvoirs «clés en main».

Socialement, l'incursion du capital agro-alimentaire international dans l'aviculture «local» a conduit à la structuration d'un groupe social autour du projet avicole étatique (cadres et techniciens des offices et des coopératives, industriels des aliments du bétail, revendeurs de produits vétérinaires, accoueurs, éleveurs, distributeurs) et d'un modèle de consommation qui auront pour effet de renforcer le pouvoir de ce capital, tant qu'il est source de profits pour les uns et d'aisance alimentaire pour les autres.

L'autre conséquence de la politique avicole secrétée par le planificateur, est l'émergence d'un complexe avicole, lequel en dépit des difficultés d'intégration réelles, représente un acquis certain en matière d'organisation et d'apprentissage technique. Le fonctionnement réel du complexe avicole appréhendé à travers la seule région du centre appelle sans aucun doute des études plus larges et plus fines pour préciser ce qui est commun à l'ensemble et ce qui est spécifique à une région ou une filière permet cependant d'identifier les principaux acteurs du complexe avicole, leur stratégie et les grandes tendances en cours qu'on peut caractériser ainsi.

L'Etat contrôle et domine l'amont de la filière, grâce au réseau de financement (BADR, BAD) aux infrastructures de production/distribution et de vulgarisation (ONAB, ORAC, ONAPSA, I.Pasteur, IDPE, INSA), sans pour autant maîtriser l'aval, à savoir la distribution des produits finis.

Celle-ci, en raison des déficits structurels des organismes étatiques de distribution, et l'absence de leur intégration est contrôlée par le capital commercial privé, qui de ce fait capitalise tous les efforts déployés à l'amont.

L'industrie avicole et l'industrie des aliments du bétail intègrent peu les filières avicoles, en raison de leur fragilité économique et des difficultés à s'auto-reproduire ; «la cassure» se situant à l'échelle locale au niveau des coopératives des wilayate (CASAP).

Les pôles classiques d'intégration en aviculture industrielle ; l'abattage et les infrastructures de conditionnement et de stockage n'ont pas eu la préférence des opérateurs publics chargés de soutenir le développement de l'aviculture. Ce qui affaiblit l'emprise de l'ORAC et de la COOPAWI sur la production et là sur la régulation de l'ensemble.

La préférence accordée à la distribution des imputs est déterminée par son caractère rémunérateur pour l'ORAC et les COOPAWI.

La vulgarisation et l'assistance technique, supports de la diffusion du progrès technique sont des fonctions atrophiées.

La logique commerciale prévalant au sein des filières, le caractère subordonné de ces fonctions et la déconnection des différents instituts du fonctionnement de la filière sont à l'origine de cette atrophie. Les instituts de développement (IDPE, INSA) vu la modicité de leurs moyens humains, financiers et matériels leur subordination aux sollicitations conjoncturelles de la tutelle ne se consacrent pas de manière soutenue aux problèmes réels de la filière, et influent peu sur les performances zootechniques.

Pouvoir et stratégies des coopératives : le jeu des tutelles.

Le monopole de l'amont et les pressions de l'aval vont façonner la stratégie des coopératives de service qui vont privilégier la fonction commerciale en se spécialisant dans la distribution des imputs.

En effet, les coopératives développent sélectivement les fonctions qu'on leur assigne, ne distribuent que les produits à fortes marges bénéficiaires, n'investissent que peu dans l'infrastructure de stockage, aidées en cela par la multiplicité des tutelles. C'est ainsi, que les CASAP sont à la fois «autonomes» et sous contrôle de l'ONAPSA voire même de l'ONAB. Les COOPAWI subissent la double tutelle DAP/ORAC.

Les unités de production, n'ayant aucun pouvoir de contrôle sur le fonctionnement de l'amont, aucun pouvoir de négociation sur la qualité et les prix des produits achetés, voient leurs coûts grevés et leurs performances zootechniques altérées.

L'absence de dynamisme du secteur public le long de toutes les filières et les stratégies divergentes des différents acteurs vont favoriser l'emprise du capital privé sur les filières avicoles. Ce dernier en pratiquant la quasi-intégration en direction des producteurs et en

recherchant le contrôle des filières à l'amont et à l'aval (exemple de l'industrie de l'aliment du bétail et de l'accoupage) semble déterminé à réaliser l'intégration pour accroître ses profits.

Notes

[*] INA Alger

[1] Cf. Bedrani : L'agriculture algérienne depuis 1966. Etatisation ou privatisation ? OPU, 1981, 400 p.

Bedrani : L'agriculture algérienne face au marché mondial, in, les politiques agraires en Algérie, vers l'autonomie ou la dépendance ? CREA, 1982, pp. 11-175.

[2] Cf. C. Chaulet : La terre, les frères et l'argent. Stratégie familiale et production agricole depuis 1962, OPU, 1987, 3 tomes.

[3] Le taux d'urbanisation serait passé de 31,5 % en 1966 à plus de 41 % en 1980.

[4] M. Boukhobza : Évolution du modèle de consommation et demande potentielle en produits alimentaires, in, L'évolution de la consommation alimentaire en Afrique : le cas de l'Algérie, CREA-IIE, 1982, pp. 45-77.

[5] K. Vergopoulos, lie la nécessité de disposer sur place de produits alimentaires pour la consommation locale, et l'irruption des firmes agro-alimentaires dans la périphérie. (Dans le cas de l'aviculture algérienne, l'irruption n'est pas constatée (d'où l'absence de différenciation des produits), l'Etat (offices d'aviculture, ONAB) leur faisant écran). Cf. Vergopoulos : L'agriculture périphérique dans le nouvel ordre international. Réflexions sur les systèmes alimentaires nationaux». Revue Tiers-Monde TXXII, n° 85, jan.-mars 1981, pp. 7-32.

[6] Pour ce faire, on se basera sur deux thèses réalisées à l'INA, sous la direction de M. Benfrid :

– Chaoutene H. : Essai d'analyse de la filière avicole : cas du poulet de chair. Thèse, ing. agro., INA, juin 1987, 65 p.

– Ferrah A. : Essai d'analyse de la filière avicole : cas de la filière «ponte» dans la région centre. Thèse Ing. Agro., INA, juillet 1987, 24 p.

[7] Les enquêtes sur le terrain mettant en exergue pour le secteur public les difficultés à comprimer l'intervalle velage-velage, et les taux de mortalité (25 %) des jeunes ;

pour le secteur privé, la subordination du rythme de reproduction à la nature. En ce sens : Moskal S. cours post-graduation, INA, 1986.

Chebli : Approche de l'élevage bovin privé : cas de la wilaya d'Aïn Témouchent. Thèse, Ing. Agro. INA, 1986, 89 p.

Yacheur : Approche de l'élevage bovin privé : cas de la wilaya de Tlemcen. Thèse. Ing. Agro. INA, 1986, 85 p.

[8] Titre indicatif a procédé à l'importation de 6200 vaches laitières en 1986 (MAP, 1987).

[9] Benchaar C., 1987 : Contribution à l'étude de l'élevage bovin local : cas de la wilaya d'Annaba. Thèse Ing. Agro. INA, 1987, 76 p.+ annexes.

[10] Absence d'intégration par les «inputs» (élevage bovin local et par les «outputs» BLM privé et partiellement le BLM étatique). Soukehal, affirme en ce sens que 70 % de la production laitière n'est pas intégrée par l'industrie laitière, et que le lait collecté ne contribue qu'à 10,3 % des quantités traitées en 1980. Soukehal ; Evolution de la production, des importations et de la consommation en lait et produits laitiers», in, Evolution de la consommation alimentaire en Afrique : Cas de l'Algérie CREA, IIE, 1982, op. cit., pp. 159, 161.

[11] Benchaar, 1987, op. cit., p. 15.

[12] Elevages familiaux extensifs, menés en petits troupeaux («race» : Brune de l'Atlas et ses croisés). Concentrés dans les montagnes de l'Est et de l'Ouest du pays le lait produit (4-5l/vache sur 5 mois de lactation est autoconsommé ou destiné aux veaux (finalité première de ce type d'élevage).

[13] Cheptel composé par les Pies rouges et noire, Montbellardes et Tarentaises (faiblement représentée).

[14] Outre que la viande ne constitue qu'un sous-produit de l'élevage, laitier, Moskal (cité par Benchaar p. 21) note une régression du rendement laitier par vache présente entre 1968 et 1982.

– de 1869 kg/an à 1841 kg/an pour le secteur public.

– de 545 kg/an à 526 kg/an pour le secteur privé.

[15] Se traduisant par l'absence de soutien aux producteurs (IDES, INSA, COOPSEL), les ruptures d'approvisionnement (concentré B15, produits vétérinaires) et les stratégies de transfert des charges sur les exploitations. (A) Le «BLM» nécessite un redéploiement important des systèmes fourragers dit «intensifs» (prairies naturelles ; cultures de Ray. Grass, de Bersim, de trèfle et

de sorgho ; ensilage...) ; la simple lecture montre le contraire :

- la surface fourragère n'a que peu évolué (716.000 ha en 1984) ;
- la part des fourrages irrigués n'est que de 0,25 % de la SAU ;
- Extensification du système fourrager (la culture de vesce-avoine en sec occupe 84 % des surfaces fourragères.

[16] Le déficit du bilan fourrager concerne surtout le secteur privé (couvre 40 % des besoins énergétiques et 60 % des besoins protéiques). Moskal cité par Benchaar (p. 19).

[17] L'usage exagéré des «concentrés» existe tant chez le secteur public que privé, mais gagne d'ampleur chez ce dernier; en raison des surfaces fourragères limitées, des prix à la production avantageux et d'une rente de situation.

[18] Le recours au marché extérieur permet aux offices du lait de comprimer les charges, variables (coût du lait local, du transport et de stockage), et d'utiliser pleinement les capacités installées. Cf. évolution importante des importations du lait en poudre (Soukehal, 1982, op. cit., p. 180).

[19] Package constitué par l'ensemble : Aliments du bétail/prophylaxie/reproduction.

[20] L'Algérien aurait consommé en moyenne 83,5 l d'équivalent-lait en 1983, avec un taux de couverture de cette quantité par la production locale de 42 %.

[21] Cf. Evolution in, Ferrah, 1987, p. 84, (évolution de 1973 à 1984).

[22] Evolution des importations des viandes bovines (1980-84) : 10^3 gx, 10^6 DA.

1980		1981		1982		1983		1984	
Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
133	114	178	165	168	148	191	162	135	114

Source : MAP-DGEP, Octobre 1985

[23] MAP, 1986, rapport sur l'exécution du programme de développement de la steppe. MAP, 1986, doc. ronéo, op. cit., p. 27.

[24] Les petits et moyens éleveurs pour lesquels le cheptel représente un capital «sur pieds» ne vendent que les agneaux et rarement les adultes (en cas de disettes et hausse notable des prix). Ceci explique, les difficultés rencontrées par l'Etat, pour assurer le délestage de la

steppe (par les achats auprès des éleveurs), en raison des prix élevés du bétail.

Les prix des brebis et du bétail d'engrais se sont élevés en 1985 respectivement à plus de 1700 DA la tête et 38 DA le kg (MAP, 1986, op. cit., p. 26).

[25] Cheptel formé par les «races» suivantes (d'après Chellig) : La Rembi (2 millions), La D'man (50.000), la Berbère du Tell (1 million), La Hamra (3 millions), La Barbarine (50.000), La Ouled Djellal (4 millions), La Targui (70.000).

[26] Cf. évolution donnée par C. Chalet : «Un choix stratégique, le choix des technologies agronomiques. Exemple de la production animale». Les cahiers du CREAD, n° 718, 1986, op. cit., p. 136.

[27] Cf. évolution in Chalet, 1986, op. cit., p. 133.

[28] En raison d'une demande constante et conjoncturellement hypertrophiée (rites religieux, fêtes...) des viandes, et des prix avantageux.

[29] 3e phase portant «révolution pastorale».

[30] Les partenaires peuvent être étrangers les uns aux autres, comme ils peuvent s'inscrire dans le cadre d'une grande famille dont les membres résident et/ou opèrent dans les différentes zones (steppe/zones céréalières/marchés du nord).

[31] Cf. évolution in Chalet, 1986, op. cit. p. 133.

[32] Par rapport à 1974/75, la superficie consacrée aux blés a diminué de 40 % (Chalet, 1986, op. cit., p. 131).

[33] Cf. graphes. La faible progression s'explique par les difficultés à résorber la jachère (accaparée par l'élevage ovin). En outre, l'évolution de la production du secteur d'Etat, ne lui bénéficie que peu, car – à titre d'exemple – la vesce-avoine est le plus souvent vendue à des privés (probablement des éleveurs et/ou des maquignons d'ovins).

[34] Ce qui dénote le caractère spéculatif de l'«intensification» par l'orge (entretien d'animaux ne répondait à aucune norme zootechnique).

[35] L'Etat a importé pour la période 1980/84, 529.000t de viandes ovines pour une valeur de 751 millions DA (MAP-DGEP, 1985, op. cit., p. 57. De plus il ne peut «casser» les prix en intensifiant la production dans les unités qu'il contrôle (cheptel insignifiant), et au niveau des

OREVI (la capacité d'accueil des unités de ces derniers n'est que de 30.200 têtes au niveau de la steppe).

[36] Bedrani, 1982, op. cit.

[37] Idem.

[38] Hormis le fromage (difficilement «écoulé» sur les marchés locaux) les produits caprins ne trouvent pas de débouchés.

[39] «Une pondeuse peut donner en un an à travers sa descendance, 70 fois son poids vif, contre 25 fois pour une lapine et 0,37 fois pour une vache».

[40] Chaulet, 1986, op. cit.

[41] Le modèle colonial était basé sur les cultures de rente entièrement mécanisables et peu utilisatrices de main-d'oeuvre de surcroît, l'élevage (ou à plus forte raison l'aviculture) activité complexe n'a pas été développé.

Cf. Badillo D., 1980 : Stratégie agro-alimentaire pour l'Algérie. Prospectives 2000. Edisud, 1980, Aix-En-Provence, p. 348.

– Bouchetata, 1967 : Rôle de l'aviculture dans le développement agricole de l'Algérie. INRA, CNESR, mars 1967.

– Bedrani, 1982, op. cit., p. 22.

[42] Alimentation extensive (issues de meunerie, restes d'alimentation humaine...) Sélection naturelle, fréquence des épidémies... (Bouchetata, 1967, op. cit.).

[43] A titre indicatif, le secteur traditionnel a participé en 1959 pour 82 % et 92 % respectivement dans la production des oeufs et poulets de chair (Bouchetata, op. cit.).

[44] A titre d'exemple ; les importations d'oeufs sont passées de 264qx 1948-1952) à 60-231 qx (1960 (Laadj Z. 1981 citée par Ferrah, 1987, op. cit., p. 86).

[45] Maîtrise de la rente pétrolière non encore acquise ; industrie des aliments du bétail embryonnaire ; crises de surproduction dans les pays du Centre (France, Hollande, qui ont fait de l'Algérie un exutoire pour les excédents).

[46] La consommation s'élevait à 9 oeufs et 1,5kg de viande blanches par habitant et par an en 1960 (cette moyenne cache bien sûr les disparités régionales) : Bouchetata 1968 : Problèmes socio-économiques du développement de l'aviculture en Algérie, Alger, INRA, 1968.

[47] Si l'Etat parlait d'aviculture fermière pendant le plan triennal ; il usait de ce terme pour désigner la production d'oeufs (uniquement) pendant le plan 1970-73.

Cf. MARA, 1974 : Mise en place et fonctionnement d'un système de production d'oeufs de consommation, bilan de 5 années d'activités. MARA, 1974, 120 p. Plan quadriennal 1970-1974 : Rapport général.

[48] Idem.

[49] Cf. Décret 69-19 du 314/1969 portant création ONAB.

[50] L'ONAB, Office d'Etat centralisant toutes les fonctions, au même titre que les offices créés à la fin du triennal, était présenté comme un moyen d'assurer aux produits un prix minimum.

[51] Derrière cette politique apparaît, la tentative de l'Etat d'infléchir la hausse des prix des viandes rouges (par le poulet) et pour assurer l'approvisionnement d'une clientèle solvable. La force de travail urbaine.

[52] MARA, SEP, 1978 : Rapport sur la situation agricole actuelle et les grandes orientations du développement à long terme. BNEDER, SEP, DEP (MAP), fév. 1978.

[53] Accroissement annuel de 1 700 t pour la volaille, et de 150 millions d'unités pour les oeufs. MARA, DEP, 1977, programme de développement agricole. MARA, juillet 1977, op. cit., p. 77.

[54] «Eclatement» de l'ONAB en 4 offices dont 3 offices régionaux d'aviculture (ORAC, ORAVIO, OREVIO), et l'ONAB (production d'aliments du bétail).

[55] Création de l'ONAPSA (décret n° 82-33 du 23 janvier 1982) et transfert de la fonction «distribution» sur les CASAP (décret n° 82-34 janv. 1982) et les COOPAWI.

[56] Circulaire du MAP du 6 juillet 1980.

[57] Multiplication des centres de reproducteurs, des couvoirs et des centres de poulettes démarrées.

[58] Les objectifs visés étaient pour 1984. La production de 151.000 t de viandes blanches et 62.000 t d'oeufs (taux de couverture = 100 %). Les objectifs fixés pour 1990 sont : 2,5 milliards d'oeufs et 200.000 t de viandes blanches. MPAT, Rapport général du plan quinquennal 1980-1984, op. cit., p. 358. SINCQUIN, 1985 : «Le développement de

l'aviculture algérienne». Revue tendance des marchés, n° 27, 2 juillet 1985.

[59] Siquin, 1985, op. cit.

[60] Se traduisant par des procédures d'inscription des projets lentes et des réévaluations tardives des coûts initiaux. La conséquence en est des «RAR» élevés pour les PA en général et l'aviculture et les offices en particulier. A titre indicatif, le taux de consommation des crédits par l'aviculture s'élève pour le plan 80/84 à 53 % calculé à partir des chiffres donnés, in, MARA-DGPE, 1985, Evaluation du premier plan quinquennal 1980-84. Annexes, MARA-DCEP, octobre 1989, p. 46.

[61] Phénomène aggravé par l'inflation structurelle du plan 1980-84, et la restructuration financière des offices de l'Etat.

[62] Jusqu'à 1977, les crédits n'ont que peu profité au secteur privé. L'avènement du plan 1980-84 conjugué aux modalités d'octroi des crédits, n'ont pas corrigé la disparité, puisqu'il nous semble que la petite paysannerie reste exclue de la filière.

[63] L'histoire du développement avicole à l'échelle mondiale le prouve. Cf. J.-P. Diry, 1985 & L'industrialisation de l'élevage en France. Economie et géographie des filières avicoles et porcines. Thèse doct. Etat. géographie. Ed. Ophrys, 1985, 651 p.
P. Saunier, B. Schaller, 1982 : Les déterminants de la concentration dans les secteurs agro-alimentaires : le cas de la filière «volaille chair». INRA, Paris, fév. 1982, tome 1, 112 p.

[64] Molina I., 1982 : La politique agraire : intégration inter-sectorielle et évolutions structurelles, in, les politiques agraires en Algérie. Vers l'autonomie ou la dépendance ? CREA, 1982, p. 324.

[65] Les firmes les plus connues en Algérie pour ces genres de contrats sont : GISA-SPA (Italie) et Ottevanger (Hollande).

[66] 23 UAB de capacité unitaire moyenne de 15 TIH, et 3 unités CMV (Kouba, Skikda, Ouled Tlelat). Pour d'amples détails, voir liste exhaustive in, Merouani : L'industrie des aliments du bétail dans le programme d'intensification de la plaine du Haut-Chelif. Thèse, ing. agro/ 1983/84, 128 p.

[67] Importations justifiées par le «gigantisme» des UAB, et la nature de l'aviculture développée nécessitant la

compression des indices de consommation et des durées d'élevage). Concernant le volume des importations (1967-1985). Cf. Ferrah A., 1987, pp. 113-115.

[68] Les quantités utilisées sont passées en moyenne de 335.000 t (1972-1974) à 507.000 t (1981). Cf. FAO, Evolution des structures et tendances nouvelles dans l'alimentation du bétail. Etude FAO, FAO, Rome, 1984.

[69] D'après le DGAB pour 1987, et Taherti M. pour 1983. Cf. Taherti, 1985 : Place potentielle des produits et sous produits agro-industriels dans l'alimentation animale. Thèse. ing. agro/INA, 1985, 92 p.

[70] La production d'aliments «volailles» est passée de 264.000 t en 1974 à 1.600.000 t en 1986 ; résultats d'une spécialisation des UAB dans fabrication de ce type d'aliments à partir de 1980 (constat fait par Merouani pour l'UAB d'El-Khemis et confirmée par la DGAB pour 1987).

[71] Les unités de l'ONAB n'ont fonctionné en 1980 qu'à 75 % de leur capacité, certaines unités à 50-20 % (Bedrani, 1982), op. cit., p. 92.

[72] Cf. Cas particulier de l'UAB d'El-Khemis (Merouani 1984, op. cit.).

[73] Transfert du dynamisme des firmes vers l'exportation des reproducteurs et poulettes, des unités «clé en main» et des technologies avicoles, autour de laquelle se restructure le complexe avicole algérien.

[74] Le secteur privé était peu représenté dans ses maillons, les unités de l'ONAB à l'époque n'ont fonctionné en moyenne qu'à 60 % pour les URC.

[75] Durant la période 1974-1979 l'ONAB a importé 591.000 reproducteurs «chair» et accessoirement 4.599.000 poussins.

[76] En 1984 les offices ont importé 47,7 % des besoins locaux en OAC.

[77] Les raisons sont à chercher selon les responsables dans le faible «package» technique constitué par l'ensemble : repro«ponte»/couvoirs/élevage des poulettes. Mais sont-elles seulement de cet ordre ?

[78] Pendant la période 1974/79, l'ONAB a importé 307.000 poulettes et 1.798.000 poussins «ponte». En outre, les offices ont importé 65,8 % des poulettes distribuées en 1984.

[79] Espace couvert par l'ORAC (Alger, Boumerdès, Tipaza, Blida, T. Ouzou, Bouira, Hadjout, Laghouat, Tamenrasset, Médéa, Béjaïa, M'sila, Djelfa), les CASAP et les COOPAWI (Alger, Tipaza).

[80] Dans la majorité des cas, le producteur d'aliments est en même temps l'accoureur; et il n'est pas exclu qu'il soit l'intégrateur de l'éleveur privé (achat) et vente du produit fini.

[81] C'est la CASAP qui assure, le transport des matières pour l'ONAB, et l'approvisionnement des exploitations avicoles.

[82] La production est fonction des normes fixées par le MAP, qui correspondent rarement aux réalités technico-économique du terrain (cf. Ferrah A. 1987, op. cit., 169-170 et 322).

[83] Au regard de la mauvaise qualité de l'aliment, les unités de l'ORAC et les exploitations avicoles enregistrent des coûts élevés, en raison de l'élévation des indices de consommation et la surutilisation des complexes vitaminés.

[84] Coûts grèves par les marges bénéficiaires des CASAP (à 10 %), le coût du transport (à la charge des unités) et le surcoût du conditionnement en sachets ; ceci n'est pas le cas des grandes unités (approvisionnées directement en vrac par l'ONAB et par les camions des CASAP).

[85] Avantage entendu dans le sens, où l'ORAC ne subit pas les marges d'intervention des coopératives ; l'ORAC n'a aucun pouvoir de négociation des prix avec les oligopoles nationaux, encore moins avec les firmes.

[86] Outre les insuffisances qualitatives (souches non vaccinées, batteries «GAN» non conformes), l'ORAC rencontre des difficultés pour son approvisionnement par sa dépendance à 50 % du transport des fournisseurs, générateur de perturbations au sein de toute la filière.

[87] Unité de commercialisation des produits avicoles, sise à Cheraga.

[88] Les raisons avancées sont : les difficultés à maîtriser la technologie des reproducteurs «ponte» (prophylaxie alimentation, photopériode, sexage aux couvoirs...). En fait, l'ORAC n'a pas développé «l'infrastructure pour ce type d'élevage.

[89] Le prix de revient de l'importation de ses poussins (ISABROWN à 70 %) est passé de 2,6 à 2,07 DA l'unité de 1982 à 1986.

[90] Ces poulettes sont destinées aux DAS et éleveurs privés. Le prix de revient de l'importation d'une poulette (Warren, Tetra SL) est passé de 23,18 DA à 23,70 de 1982 à 1986. Ne peut-on pas faire l'hypothèse d'une préférence aux importations des poulettes, en raison du coût de production élevé de la poulette locale (38 DA et 28 DA respectivement la poulette au sol et en batterie) ?

[91] Evolution de l'importation des batteries (batteries, 10³DA).

Types	1982		1983		1984		1985		1986	
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
Batterie 2400	72	2286	50	1588	240	—	—	—	—	—
Batterie 4800	21	1267	66	3983	—	—	250	12188	360	16948
Batterie 10240	8	1319	12	1979	—	—	50	7400	—	—

Source : ORAC D. Commerciale

[92] Elevage en batteries, promu par le MAP, l'ORAC, et les stratégies «technicistes» des COOPAWI et même des BADR (Crédit «bâtiment» lié automatiquement au crédit «batteries»). Cette option conjuguée à la faiblesse de l'industrie locale, astreint l'ORAC à des importations de pièces détachées, limitées par ailleurs. (L'ORAC n'a procédé à leur importation que durant deux années).

[93] L'indice de consommation relevé au niveau de l'URC de Corso est de 356 g d'aliment/OAC (la norme est de 2808/OAC).

[94] Les normes sont de 8 % et 12 % respectivement pour l'élevage et la production.

[95] 96 %, 94 %, 97,9 %, 94,1 % respectivement en 1980, 1983, 1985 et 1986.

[96] A titre indicatif, les couvoirs de Dar El Beida et Rouiba ont enregistré en 1986 respectivement des taux d'éclosion de 71 % et 70 % (la norme fixée par l'ORAC est de 78 %).

[97] Seule l'unité d'Aïn Boucif (Médéa) a fonctionné à 46,9 %.

[98] La norme admise est de 4-5 %.

[99] Utilisation des complexes vitaminés (aliment en vitamine), des antistress et de la vit. C (lutte contre les canicules).

[100] Le coût de production (réel) d'une poulette est passé de 27,99 DA en 1981 à 38 DA en 1987.

[101] La fonction «distribution» sous-entend une centralisation des besoins des COOPAWI au niveau de l'ORAC.

[102] La COOPAWI assure le transport depuis l'aéroport (poulettes, OAC...) et depuis l'UCPA pour le matériel avicole.

[103] Les marges bénéficiaires moyennes de l'ORAC sur les produits importés, ont été respectivement de 29 %, 24%, 8 %, 13 %, 8,5 % pour 1982, 1983, 1984, 1985 et 1986. (Ces moyennes recèlent des marges élevées pour le matériel avicole).

[104] L'estimation des besoins en produits vétérinaires, suppose un flux d'information ascendant: exploitations avicoles – CASAP/COOPAWI/services de santé (DAP) – ONAPSA. Cependant, les exploitations ne pouvant estimer leurs propres besoins (aucune technique de la part de l'INSA, la CASAP et la COOPAWI), les CASAP isolées du marché, les COOPAWI ne s'approvisionnement qu'en fonction de ses capacités de stockage limitées ; l'information descendante centralisée ne peut que prendre le dessus. En effet, le programme d'importation de l'ONAPSA et l'I.Pasteur est arrêté d'avance, par le planificateur, celui-ci se basant sur les besoins théoriques engendrés par le plan avicole.

[105] Majoration générée par l'importation de souches non vaccinées où par l'émergence de maladies en raison d'une conduite défailante des élevages.

[106] Les marges moyennes pratiquées par les CASAP et les COOPAWI sont de 30 %.

[107] Les crédits concernent, l'achat des imputs avicoles, les charges de transport et de main-d'oeuvre (crédit de campagne) ; l'achat des batteries et matériel (crédit à moyen terme) et la construction du bâtiment (crédit à long terme).

[108] N'importe quel éleveur a le droit et la possibilité de déposer un dossier au niveau de la BADR.